

13 juin 2007

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

BELVEDERE

(Eurolist)

1 - Par courrier du 7 juin 2007, la société Maple Leaf Macro Volatility Fund (1) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en hausse le 26 septembre 2006, les seuils de 5%, 10% et 15% de la société BELVEDERE et détenir 461 102 actions représentant autant de droits de vote (2), soit 18,37% du capital et 15,03% des droits de vote de cette société (3) ;
- en baisse le 11 mai 2007, les seuils de 15%, 10% et 5% de la société BELVEDERE et détenir 8 455 actions représentant autant de droits de vote, soit 0,34% du capital et 0,27% des droits de vote de cette société (3) ;

Ces franchissements de seuils résultent d'un prêt de titres BELVEDERE en faveur du déclarant et du remboursement de ce prêt par le déclarant.

Par ailleurs le déclarant a précisé détenir 58 024 BSAR 2 (4) donnant droit par souscription à 58 024 actions BELVEDERE.

2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'actionnaire déclare :

- agir seul ;
- ne pas avoir l'intention de faire des acquisitions supplémentaires ;
- ne pas avoir l'intention d'acquérir le contrôle de la société ;
- ne pas vouloir demander sa nomination aux organes sociaux de la société ».

(1) Limited company de droit des Iles Caïmans dont l' « investment manager » est Mapple Leaf Capital LLP.

(2) Maple Leaf détenait initialement 8 455 actions BELVEDERE..

(3) Sur la base d'un capital composé de 2 509 864 actions représentant 3 067 420 droits de vote.

(4) Echéance avril 2014.